

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice du service de l'aménagement de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 11 avril 2018, a été adopté le règlement numéro **188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie.**

Ce règlement a été approuvé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 12 juillet 2018 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉE À RAWDON CE 16^e JOUR D'AOÛT DEUX MILLE DIX HUIT



Edith Gravel
Directrice du service de l'aménagement